



Mot du vice-président,

Chers amis hydro-aviateurs,

Une fois n'est pas coutume, je prends la plume et partage avec vous ce triste constat :

L'un de nos membres qui souhaitait créer deux plateformes ULM permanentes sur la façade Atlantique s'est vu refuser cette ouverture par les autorités compétentes pour la seconde fois.

En zone Natura 2000, l'étude qui a été fournie n'a pas convaincu les spécialistes. Il aurait fallu mesurer l'impact visuel de l'ULM sur l'avifaune, comment ? Personne ne sait nous l'expliquer. Analyser l'impact bruit jusqu'à 1000'AGL, alors que les règles de survol nous autorisent à transiter à 500'AGL. Eviter les périodes de migration, nidification bref ne gêner personne et idéalement ne jamais se poser !

Bien entendu, rien ne limite la vitesse, la densité, le volume sonore du trafic maritime professionnel ou de loisirs dans le secteur... Les quelques posés annuels n'auraient eu aucun impact mesurable.

Au cours des discussions avec la Préfecture Maritime, nous avons appris que plus aucune plateforme Hydro-ULM ou hydrosurface n'était ouverte sur l'ensemble de la façade Atlantique, triste constat vous disais-je.

Aux Antilles, un autre membre tente depuis plusieurs mois de créer une surface pour exploiter un Savannah sur flotteurs. Là aussi, nous sommes confrontés à une administration frileuse et souvent n'ayant pas la maîtrise du sujet. Patient et tenace, il ne baisse pas les bras.



Que dire aussi de ce pilote, expérimenté, membre de l'AFH depuis longtemps, qui demande une dérogation pour se poser une seule fois devant son hôtel à Cannes (dans la CTR) avec son ULM et auquel un refus non argumenté est opposé ?

Il serait tentant d'abandonner, mais au contraire, ces échecs ne doivent pas entamer notre détermination. A nous tous de relever le défi : monter des dossiers, sur l'ensemble du territoire, garder le cap, ne pas baisser les bras, insister, convaincre, démontrer ...

A l'heure de la relance de l'économie, nous ne demandons pas de subventions à l'État, mais nous espérons que ses services (DREAL, DSAC, Préfectures ...) fassent preuve de compréhension, d'ouverture d'esprit. Puissent-ils intégrer dans leurs décisions que nos machines sont peu bruyantes, ne rejettent rien dans l'eau, ne nécessitent aucune infrastructure et sont de formidables vecteurs de promotion des territoires et de découverte de sites extraordinaires.

Jean-François Monier - Vice-président de l'Association Française d'Hydraviation

N'oubliez pas de "liker" et inviter vos amis à s'inscrire sur notre page Facebook en [clicquant ici](#) : bientôt 2000 abonnés?

facebook

Prochaine édition du Rassemblement de Biscarrosse



Vous êtes nombreux à nous demander quand aura lieu le prochain RIHB. Les dates viennent d'être fixées, à noter sur vos agendas : 9 au 12 Juin 2022.

Comme lors des précédentes éditions, les deux premiers jours seront consacrés aux hydravions avec un "splash'in" et le week-end sera organisé un grand meeting auquel participeront de nombreux appareils y compris des hydravions.

Le thème de cette prochaine édition est : "De l'hydravion à l'espace".

Derry Grégoire - Vice-président de l'Association Française d'Hydraviation

Aveyrolacs édition 2021

Toujours aux commandes de l'Association Air des Lacs, Paul Dellac nous rappelle que vous êtes cordialement invités à participer à la prochaine édition de l'Aveyrolacs qui se tiendra à Villefranche de Panat (LF1231) les 14 et 15 Août 2021.

Une occasion exceptionnelle de découvrir 4 plans d'eau au cours de la Rand'eau organisée au départ de Villefranche, vers Pareloup (LF1255), le réservoir de Fouragues (situé au Nord d'Albi) et la Ravière (LF3464).

<http://ulm.hydro.airdeslacs.free.fr/nouveausite/index.html>



Évolutions réglementaires

Vol électrique et ULM : si l'accès à de nombreux plans d'eau reste interdit à nos hydravions, nous pouvons espérer qu'avec l'arrivée de motorisations électriques, les choses vont s'améliorer.

Deux constructeurs français travaillent sur des versions électriques de leur hydroULM : le Pétrel X et le Transat Aéroloc.

Un nouveau cadre réglementaire est en cours d'élaboration pour les ULM à propulsion électrique, n'hésitez pas à adresser vos commentaires **jusqu'au 7 Juillet 2021** [ici](https://framaforms.org/consultation-sur-les-conditions-techniques-complementaires-pour-les-ulm-a-motorisation-electrique) :

<https://framaforms.org/consultation-sur-les-conditions-techniques-complementaires-pour-les-ulm-a-motorisation-electrique>

Exploitation des ULM : un texte est en gestation depuis bien longtemps, celui-ci va introduire de nouvelles contraintes notamment dans le cadre d'une exploitation commerciale des ULM. Nos membres offrant des vols découverte seront impactés par certaines mesures comme l'obligation d'emport d'une balise de détresse, un probable contrôle médical pour les pilotes, la tenue d'un carnet de route, l'obligation d'équipement d'un parachute de secours si le constructeur a prévu celui-ci etc ...

De nombreuses notions de l'arrêté de 1991 seront intégrées dans ce texte : survol de l'eau, emport oxygène, équipements de sécurité, instrumentation minimale ...

Consultation jusqu'au **31 Juillet 2021**. Contactez-nous pour obtenir le projet de texte, nous transmettrons l'ensemble de vos remarques et questions à la DSAC.

Dans le cadre de l'AFH, nous nous attacherons à analyser principalement les aspects pouvant impacter notre activité hydro.